



Hôpitaux Universitaire Paris-Saclay

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS

Vous trouverez ci-dessous les contacts des différentes sections du Groupe Hospitalier ainsi que notre bulletin d'adhésion :

Section	Contact ☎	Courriel ✉
Syndicat Sud Santé Hôpital Bicêtre	01.45.21.63.99 07.82.24.06.80	sud-crc.bicetre@bct.aphp.fr sud-crc.bct@aphp.fr
Syndicat Sud Santé Hôpital Ambroise Paré	01.49.09.54.51 07.67.15.35.50	sud.sante@apr.aphp.fr sud-sante.apr@aphp.fr
Syndicat Sud Santé Hôpital Antoine Béclère	01.45.37.44.64 06.32.59.64.76	Sud.sante@abc.aphp.fr Sud-sante.abc@aphp.fr
Syndicat Sud Santé Hôpital Paul Brousse	01.45.59.39.43 07.81.19.80.28	sud-sante.paul-brousse@pbr.aphp.fr sud-sante.paul-brousse.pbr@aphp.fr
Syndicat Sud Santé Hôpital Raymond Poincaré	01.47.10.70.91 06.23.01.43.43	sud-sante.rpc@aphp.fr
Syndicat Sud Santé Hôpital Sainte Périne	01.44.96.32.23	syndicat.sud@spr.aphp.fr syndicat.sud-sante.spr@aphp.fr
Syndicat Sud Santé Hôpital Maritime de Berck	03.21.89.27.45	syndicat.sudsante@brk.aphp.fr syndicat.sud-sante.brk@aphp.fr



Bulletin d'Adhésion

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Service :

Téléphone :

Courriel :

Adresse personnelle :

Date d'adhésion :

Signature :



Barème des cotisations

Vous êtes éligibles à un crédit d'impôts de 66% des cotisations.
Ex.: ainsi 100€ vous revienne à 34€

Paiement	Prélèvements	Chèques
Salaire (Base Brut)	Trimestre	Année
< 1578 €	24 €	96 €
1579 à 1815 €	27 €	108 €
1816 à 2043 €	30 €	120 €
2044 à 2270 €	33 €	132 €
2271 à 2497 €	36 €	144 €
2498 à 2725 €	39 €	156 €
2726 à 2952 €	42 €	168 €
>2952 €	50 €	200 €

Prélèvement Auto.: Fin mars, juin, septembre et décembre

Si vous optez pour le prélèvement, pensez à joindre un IBAN/BIC et à remplir le mandat de prélèvement SEPA.

Cotisation à l'année	Prix
<i>Etudiant(e)s</i>	12 €
<i>Retraité(e)s</i>	24 €

MANDAT de Prélèvement SEPA

SUD Santé AP-HP



Référence Unique du Mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Syndicat SUD Santé AP-HP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat SUD Santé AP-HP

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom *

Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *

Numéro et nom de la rue

Code Postal *

Ville

*

Pays

Les coordonnées de votre compte *

.....
Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

*

Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier code)

Nom du créancier * SYNDICAT SUD SANTE SOLIDAIRES AP-HP

Nom du créancier

I.C.S * **FR57ZZZ393968**

Identifiant Créancier SEPA

* **HOPITAL SAINT ANTOINE 184 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE**

Numéro et nom de la rue

* **75012**

Code Postal

* **PARIS**

Ville

* **FRANCE**

Pays

Type de paiement : * Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à *

.....

Lieu

Date JJ MM AAAA

Signature(s) : * Veuillez signer ici

.....

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du Débiteur
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)
Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre (NOM DU CREANCIER) et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.
Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers débiteur

Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.

Contrat concerné

COTISATIONS SYNDICALES

Description du contrat : Prélèvement trimestriel à terme échu des cotisations syndicales.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

SUD Santé Solidaires AP-HP
Hôpital Saint Antoine
Secteur violet-Bat Ernest DUPRE porte 3
184 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 Paris

section : Antoine Béclère
montant cotisation (trimestriel) :

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier